Belgique : L’autre blocage communautaire:

21/06/2011 à 9h58
Le Parlement est en ébullition. Il y a eu les débats houleux sur le durcissement du regroupement familial et sur les quotas de femmes dans les conseils d’administration des entreprises… Il y a maintenant la réforme du code de la nationalité.

(…) l’ensemble des formations politiques de la Chambre entendent durcir l’accès à la nationalité belge. Sauf que le blocage semble quasi total…

(…) Une large majorité se dégage – PS et CDH y compris – pour dire que l’octroi de la nationalité belge ne doit plus être une étape dans le processus d’intégration des étrangers en Belgique. Au contraire, il doit en être l’aboutissement – et c’est justement ce que les Verts contestent. (…)

Pour ce faire, les députés ont prévu des conditions techniques supplémentaires et des règles durcissant la procédure. Notamment sur les délais d’introduction des demandes. Ou – et c’est ici que ça coince – sur la connaissance de la langue et sur la preuve de l’intégration de l’étranger dans la société.

1 Quelle langue ? Pour les francophones : l’une des trois langues nationales, au choix. Pour les Flamands : la langue de la région dans laquelle le demandeur vit, c’est-à-dire le néerlandais s’il habite en Flandre…

2 Comment prouver l’intégration ? Par un diplôme, un travail ou… en effectuant un parcours d’intégration. Ce troisième volet est le vrai nœud du problème.

Les Flamands, N-VA en tête, veulent un parcours sur base régionale – avec l’apprentissage du néerlandais en toile de fond. Mais les francophones refusent cette régionalisation de

fait (selon le MR, PS et CDH ont changé d’avis en cours de route). Ils défendent la règle de la réciprocité : le parcours d’intégration doit valoir sur l’ensemble du territoire belge puisque l’octroi de la nationalité dépend du fédéral.

DH.be